



# HOMMAGE AUX HÉROS

Compte-rendu

Réunion de lancement du 19/08/22

## 1. CADRE DE LA REUNION

---

**Horaires** : 18h30- 20h40

**Intervenants** :

- Laurent DEMOLINS - Garant
- Stéphane GATEAU - Hommage aux Héros
- Régis LEFEBVRE - Hommage aux Héros
- Richard LENORMAND - Hommage aux Héros
- Roberto CIURLEO - Hommage aux Héros

**Animation / Modération** :

- Grégoire Milot - Directeur Etat d'Esprit Stratis

**Nombre de participants** : 180 personnes

**Note d'ambiance**

La réunion s'est déroulée dans un climat animé. Les opposants au projet dont les interventions ont été applaudies ont « fait face » aux soutiens du projet dont les interventions ont également été applaudies.

Une vingtaine d'interventions ont eu lieu. Un certain nombre d'interventions ont été l'occasion d'exprimer soutiens ou oppositions au projet, sans poser de questions, alors que d'autres ont été des questions posées au garant ou à l'équipe projet.

Les réponses ont été faites aux différentes interventions (résumées ci-après).



## 2. INTRODUCTION

---

### Ouverture par Grégoire MILOT - Animateur

Après, s'être présenté, l'animateur indique que la concertation permet de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

### Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-Les-Marais

M LHONNEUR souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents lors de la réunion et souhaite que chacun puisse avoir des réponses aux questions qu'il se pose sur ce projet très important pour le territoire.

### ANIMATEUR

L'animateur débute en présentant les intervenants sur scène en débutant par :

- Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui présentera dans quelques instants le cadre dans lequel il intervient.
- Le maître d'ouvrage, porteurs du projet : Stéphane GATEAU, Régis LEFEBVRE, Richard LENORMAND, Roberto CIURLEO qui vont ensuite présenter le projet et répondre aux questions du public.

### Rappel du cadre de la concertation

L'animateur rappelle dans un premier temps le cadre de la concertation. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du code de l'environnement. Les projets ayant un impact sur leur environnement sont soumis à l'organisation d'une concertation préalable. Le maître d'ouvrage a l'obligation de présenter aux parties prenantes, aux habitants, aux acteurs et aux partenaires socio-économiques du territoire, la nature du projet et ses impacts. C'est le cadre dans lequel se déroule la présente concertation.

Le maître d'ouvrage a effectué une saisine de la CNDP, autorité administrative indépendante, qui a nommé Laurent Demolins, garant de cette concertation.

Pour pouvoir vous informer et échanger, il y a plusieurs moyens :

- 5 réunions publiques sont organisées durant les 8 semaines de concertation. C'est aujourd'hui, la réunion de lancement durant laquelle on va découvrir le projet dans son ensemble, puis nous aurons 3 réunions thématiques (le mardi 6 septembre, sur l'histoire, la culture et l'éducation à Arranches-les-Bains, le mardi 13 septembre sur l'environnement à Carentan-les-Marais et le jeudi 22 septembre sur le tourisme et les enjeux socio-économiques à Cherbourg-en-Cotentin) et enfin une réunion de pré-bilan qui aura lieu le jeudi 6 octobre. Il s'agit d'une réunion de pré-bilan, car elle a lieu la veille de la clôture de la concertation, ce qui sera dit lors de cette réunion sera également intégré dans le bilan qui sera réalisé.  
*À noter, la réunion sur l'environnement se déroulera le mardi 13 septembre et non le mercredi 14 septembre, comme indiqué par erreur dans quelques supports de communication.*
- Le site internet - concertation.hommageauxheros.fr sur lequel on retrouve de nombreux documents : dossier de concertation, dépliant, vidéo de présentation du projet et un espace d'expression sur lequel le public peut déposer ses avis et observations sur le projet.

- Il est également prévu des rencontres sur le marché de Carentan-les-Marais, les lundis 22 août et 12 septembre pour permettre au maître d'ouvrage d'aller à la rencontre des habitants.
- Enfin des registres de concertation papier sont également disponibles en mairie de Carentan-les-Marais, à l'office de tourisme de la Baie du Cotentin à Carentan-les-Marais) et à la Préfecture de la Manche à Saint-Lô.

L'animateur indique que ces outils sont classiques et doivent permettre au plus grand nombre de bien comprendre le projet, que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice afin d'arriver à un projet connu, compris et partagé par tous et par le territoire.

L'animateur évoque l'importance du bilan en indiquant que tout ce qui sera dit durant la concertation sera analysé, à la fois par le garant et le maître d'ouvrage. Les remarques et questions seront intégrées au bilan qui comprendra également les réponses du maître d'ouvrage sur les différents thèmes.

Il invite ensuite Stéphane GATEAU, président de la société Hommage aux Héros à faire une introduction et expliquer en quelques mots d'où vient ce projet.

### **Stéphane GATEAU président de la société Hommage aux Héros**

Stéphane Gateau débute en remerciant les participants d'être présents à cette réunion de concertation

Selon lui, pour bien comprendre et appréhender une idée, il faut d'abord expliquer son cheminement. Il rappelle qu'il a produit pour les chaînes de service public le 60<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement depuis Sainte-Mère l'Église. Il indique que ce travail d'une année lui a donné le goût et l'envie de transmettre cette histoire à ses enfants. Après de multiples visites des sites et musées du débarquement, il est allé à Verdun, lieu de la Première Guerre mondiale où il a assisté au spectacle « Des flammes à la lumière » - spectacle de 2h avec 200 figurants - qui retrace cette bataille qui a fait 700 000 morts et blessés. Il indique avoir été ému par le fait que c'est beaucoup d'arrière-petits-enfants de soldats morts à Verdun qui participent à ce spectacle. C'est de là qu'est venue l'idée de proposer en Normandie un projet complémentaire à ce qui existe déjà. C'était il y a 3 ans et c'est ce qui amène aujourd'hui les représentants de la société HAH à présenter ce projet et répondre avec sincérité à toutes les questions.

Il indique également que s'ils ne se sont pas vraiment exprimés sur ce sujet avant ce soir, ce n'était ni du mépris ni de l'arrogance, mais c'était le temps du travail, de l'organisation et de la réflexion. Il insiste sur le fait que pour concevoir ce projet, ce sont des centaines de questions qu'ils se sont posés, probablement comme les participants peuvent s'en poser, et qu'ils sont prêts pour y répondre lors de cette réunion.

L'animateur conclut ces propos introductifs en passant la parole à Laurent DEMOLINS pour lui demander de présenter le rôle du garant.

### 3. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

---

#### Laurent DEMOLINS - Présentation du rôle du garant.

Il débute sa présentation en indiquant que la CNDP est une autorité administrative indépendante au même titre que la CNIL ou l'autorité des marchés financiers par exemple. Il présente les missions de la CNDP :

- Veiller au Droit à l'INFORMATION des citoyens, c'est-à-dire s'assurer que le maître d'ouvrage informe bien les citoyens sur son projet.
- Veiller au Droit à la PARTICIPATION des citoyens, en leur permettant de donner leur avis sur le projet
- Pour cela, la CNDP désigne un GARANT de la CONCERTATION qui est chargé de suivre les modalités de cette concertation : information du public, expression du public et réponses du maître d'ouvrage aux questions.
- 1 mois après la clôture de la concertation, le GARANT rédige un BILAN de la CONCERTATION. Dans ce bilan rendu public, le garant émet un avis sur la manière dont la concertation s'est déroulée et met en avant des points particuliers émis par le public et sur les attentes vis-à-vis du maître d'ouvrage au regard des observations du public. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique. Le maître d'ouvrage aura ensuite 2 mois pour indiquer quelles sont les mesures prises à l'issue de cette concertation au regard des propositions faites par le garant.

Le garant indique avoir été désigné le 6 avril 2022.

M DEMOLINS présente ensuite les 6 principes que la CNDP met en exergue durant ses concertations :

- L'indépendance : le garant est indépendant vis-à-vis du maître d'ouvrage, de la mairie et des associations.
- La neutralité sur le projet : le garant ne donne pas son avis sur l'opportunité du projet ;
- La transparence de l'information par le maître d'ouvrage et des documents mis à disposition et du bilan rendu public par le garant ;
- L'argumentation : le garant n'a pas pour rôle de dire le nombre de participants pour ou contre le projet, mais d'identifier les thèmes qui ressortent de la concertation. Il a une approche qualitative plutôt que quantitative ;
- L'égalité de traitement des contributions : aucune distinction n'est effectuée entre les personnes physiques et morales exprimant leur avis. Cependant, si tous les avis sont recevables, ils doivent être argumentés ;
- L'inclusion de tous les publics : la participation à la concertation est ouverte à tous et tout le monde peut donner son avis.

Enfin, il rappelle que ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> concertation qu'il suit (Projet Gridlink Interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni, Projet Aquind Interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni, la construction d'un Terminal 4 à l'Aéroport Charles de Gaulle, la modernisation de l'Aéroport de Lille ou la construction d'une piste VTT à Elancourt pour les JO 2024).

Il invite les participants à poser toutes les questions qu'ils souhaitent, en les posant calmement et le maître d'ouvrage y apportera des réponses.

Si ces réponses ne sont pas fournies, le garant indique qu'il le soulignera et demandera des réponses au maître d'ouvrage dans les 15 jours qui suivent la réunion.

**Pour écrire au garant : [laurent.demolins@garant-cndp.fr](mailto:laurent.demolins@garant-cndp.fr)**

L'animateur invite le public à poser des questions spécifiques sur la démarche de concertation.

### **QUESTIONS/REPONSES SUR LA DEMARCHE DE CONCERTATION**

**Intervention 1 - Maxi Krause - habitante de Ver-sur-mer - représente le comité citoyen pour la défense de notre patrimoine - Présidente de l'association de protection de la nature.**

Maxi Krause indique que dans le dossier de concertation, il est indiqué un périmètre restreint et un périmètre élargi : pourquoi cette restriction sur la concertation alors que le maître d'ouvrage insiste sur la bataille de Normandie. Donc la concertation devrait également concerner les habitants de l'Orne, du sud du Calvados, mais aussi l'Eure autant que ceux de la Manche et du Calvados. C'est 1 projet qui devrait concerner toute la Normandie, ne serait-ce que par l'engagement d'Hervé Morin, et même toute la France.

Il en va de la façon dont la région et la nation traite les morts et leurs descendants qui sont répartis sur toute la France et à l'étranger. Pourquoi par exemple avoir exclu le bombardement du Havre et donc les Havrais de cette concertation ?

*L'animateur indique que selon son expérience, il y a rarement autant eu d'articles qui sont parus dans la presse nationale sur le projet et sur la concertation en indiquant par exemple le site internet de la concertation.*

#### ⇒ **Réponse du garant**

Le garant indique que le périmètre lui a paru cohérent, car lorsqu'on parle du Débarquement et des plages du Débarquement, qui partent de Ouistreham jusqu'au Nord Cotentin, de ce point de vue, l'implantation des 5 réunions semblait cohérente avec la volonté de diffuser l'information et de sensibiliser le public.

Il ajoute également qu'au-delà des réunions publiques, il y a le site internet sur lequel chacun peut donner son avis

Au regard de son expérience, ce périmètre lui apparaît cohérent, mais également important.

Il conclut en indiquant que du point de vue du garant, il n'a rien à redire sur ce périmètre.

### **Intervention 2 - Question d'une participante**

Pourquoi avoir organisé une 1<sup>ère</sup> réunion un vendredi soir en plein mois d'août, alors que les gens sont en vacances ou en week-end, c'est une date étonnante. Il lui semble que la 1<sup>ère</sup> date aurait dû être en septembre pour qu'une population plus large puisse y participer.

#### ⇒ **Réponse du garant**

Le garant indique que, selon lui, ce projet s'adresse à des personnes habitant sur le territoire et d'autres personnes n'habitant pas sur le territoire.

Pour les personnes qui n'habitent pas le territoire, elles viendront probablement en dehors des périodes scolaires.

Selon lui, le débat est également de dire que si l'on fait le débat uniquement pendant la période scolaire, le public va dire « pourquoi ne le faites-vous que pendant la période scolaire et pas pendant les vacances scolaires ? ». Aussi l'organisateur a fait le choix de mixer vacances scolaires et hors vacances scolaires pour toucher le plus grand nombre.

#### 4. PRESENTATION DU PROJET

---

*Les représentants du maître d'ouvrage se répartissent les temps de présentation.*

Richard LENORMAND, directeur général de la société Hommage aux Héros invite à regarder, dans un premier temps, une vidéo présentant ce qu'est le projet, mais également des témoignages qui expriment les valeurs que la société Hommage aux Héros cherche à promouvoir au travers de ce projet.

Richard LENORMAND indique qu'il va présenter en quelques diapositives le projet, en précisant que celui-ci, ainsi que les impacts du projet sont plus longuement détaillés dans le dossier de concertation, disponible à l'entrée de la réunion et sur le site internet.

Tout d'abord, il présente les grands chiffres du projet :

- Un théâtre de 1000 places se déplaçant sur 400m en aller/retour. Le théâtre parcourt donc 800m et une trentaine de tableaux vivants évoluent durant ce cheminement, permettant de couvrir de nombreuses scènes et séquences de la bataille de Normandie, du débarquement et de sa préparation.
- L'Expérience sera ouverte d'avril à octobre, sur les ailes de la saison et pas uniquement lors de la saison touristique.
- L'Expérience sera ouverte en journée et en soirée. Il y aura un spectacle en soirée vers 19h-19h30, élément particulièrement apprécié par les autres professionnels du tourisme qui ont exprimé au maître d'ouvrage le fait que les activités sont peu nombreuses le soir pendant les vacances.
- La fréquentation annuelle attendue de 600.000 visiteurs
- Le projet créera environ 200 emplois directs attendus tels que techniciens, artistes, maintenance, etc, (emplois directs = emplois sur le site pour le fonctionnement de l'expérience) et une cinquantaine d'emplois pour le village des Pavillons qui sera présenté par la suite.
- Enfin, des retombées économiques liées au tourisme local, visiteurs de passage dans la région amenés à y consommer, pourrait générer la création de 122 emplois indirects.

#### LES OBJECTIFS DU PROJET

Roberto CIURLEO rappelle que le projet est une incroyable production, dont l'équipe est fière. C'est une forme inédite qui n'a qu'une seule et grande volonté ; celle de transmettre aux nouvelles générations, avec une très grande rigueur historique et via les technologies, d'aujourd'hui et de demain, du spectacle vivant.

Le but est de raconter ce volet de l'histoire de façon immersive et de donner envie aux spectateurs d'en savoir plus. Il insiste en indiquant qu'il ne s'agit pas d'un divertissement, mais bien d'un spectacle qui doit donner envie aux spectateurs de poursuivre leurs découvertes sur ce thème dans les musées, les plages du débarquement et autres pour ensuite donner envie de transmettre à leur tour.

Il poursuit en indiquant que ce projet est une production importante, pour lesquels ils ont déjà commencé à travailler sur un projet de transmission vers les métiers du spectacle, pour les former sur place.

### SITE DU PROJET

Le site du projet se trouve à proximité de l'échangeur de sortie de la RN13, près de Saint-Hilaire-Petitville. Bien qu'elle se situe au sein d'une zone non construite actuellement, cette parcelle s'inscrit dans la continuité urbanistique de la ville, donc dans le paysage urbain local.

### L'EXPERIENCE

Le maître d'ouvrage précise que la parcelle sera finalement assez peu construite, puis il détaille les bâtiments qui seront construits

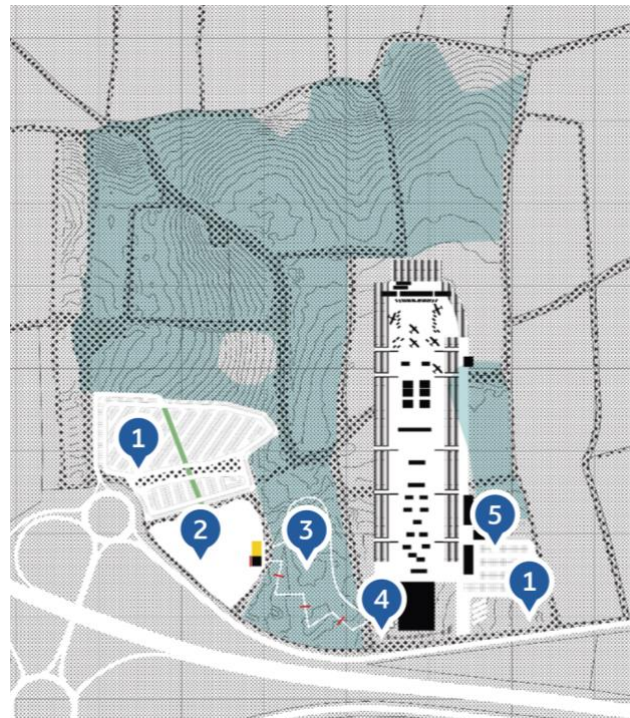
4 - le principal bâtiment est le théâtre qui va se déplacer sur 400m et l'esplanade qui est devant le théâtre.

5- les bâtiments annexes, comprenant les coulisses, les bâtiments techniques et administratifs. Ils sont regroupés pour éviter l'étalement des bâtiments.

3- Le lobby qui est la salle d'embarquement des visiteurs pour leur permettre d'entrer et de sortir du théâtre.

2- Les pavillons qui seront présentés par la suite

1- Les parkings visiteurs (sur la gauche 800 places) et sur la droite, le parking personnes (200 à 250 places).



### LE VILLAGE DES PAVILLONS

Régis LEFEBVRE présente le village des pavillons qui vient compléter l'expérience et la volonté de transmettre. L'ambition est de permettre aux visiteurs de continuer à apprendre au travers de ces 4 pavillons (Américain, Canadien, Allemand, Anglais). Ces espaces seront co-gérés par des musées ou des grandes institutions de ces pays, afin que l'analyse des conséquences du conflit et le regard contemporain porté sur cette période historique, puissent être fidèlement présentés.

La représentation des 4 pays au même endroit, mettant en exergue les différents enseignements tirés de ce conflit, constitue un élément unique au monde.

À titre d'exemple, l'ambassadeur allemand que le maître d'ouvrage a rencontré leur a indiqué avoir été touché par la démarche et a indiqué les historiens avec lesquels l'équipe pourrait travailler en Allemagne.

Le maître d'ouvrage précise que, à ce stade, 2 approches sont encore possibles :

- Une nation par pavillon
- Un thème par pavillon où les 4 pays présenteraient leur regard sur le thème traité.

D'autres pavillons seront créés :

- l'un pour la restauration ;
- un second pour les savoir-faire normands pour être une vitrine pour la Normandie ;
- un pavillon pour les événements qui permettra de recevoir des délégations étrangères (diplomatiques, militaires, mais aussi scolaires) avec un amphithéâtre et des salles de conférence ;
- Un pavillon d'exposition tournant pour faire vivre le site et apporter un regard nouveau sur ces événements.

La volonté de construction est d'avoir des constructions légères, en bois, modulaires, préfabriquées, probablement sur pilotis pour respecter le sol traduisant la volonté d'un village très éco-responsable.

Le maître d'ouvrage insiste sur le fait que si l'accès au spectacle sera payant, l'accès au village sera quant à lui gratuit, ce qui explique que le village est porté par l'association Hommage aux Héros alors que le spectacle est supporté par la société Hommage aux Héros.

## REFERENTS DU PROJET

Stéphane GATEAU présente les référents/soutiens du projet.

- **La Commune de Carentan** : Stéphane GATEAU indique que le choix du site était déterminant. Le terrain correspondait aux attentes et aux critères environnementaux et l'accueil et la motivation du maire et du Conseil Municipal ont convaincu le maître d'ouvrage et ont été des atouts majeurs pour choisir d'implanter le projet à Carentan-les-Marais.
- **La Région Normandie**. Ce projet a été présenté très tôt à la Région, car il semblait indispensable d'avoir le soutien de la Région Normandie sans pour autant demander d'implication financière. Les échanges sont réguliers avec les équipes de la Région.
- **Le Mémorial du Caen**, première partie prenante rencontrée par la Région. L'avis, les remarques et l'expérience de Stéphane Grimaldi (directeur du Mémorial de Caen) ont été importants dans la construction et l'imagination de ce projet. Le travail se fait en lien étroit avec les équipes du Mémorial pour s'assurer de la véracité historique du projet.
- **Le Comité du Débarquement**. Le maître d'ouvrage soumettra le projet à l'avis du Comité du Débarquement afin que la mémoire et l'honneur des soldats soient bien respectés.
- **Le Souvenir Français**, dans le même esprit que le Comité du Débarquement. Ils seront également gardiens de l'éthique du projet.
- **Le World War 2 Museum** : le maître d'ouvrage a rencontré en avril 2022 Nick Muller, président historique de ce musée de référence sur la Seconde Guerre mondiale, et a été impressionné par la façon très moderne dont ils transmettent cette histoire. Aujourd'hui, le maître d'ouvrage travaille main dans la main avec les équipes du World War 2 Museum.
- **Les musées de Carentan** : Dday expérience et Normandy Victory Museum. Le maître d'ouvrage insiste sur le fait que rien ne peut se faire sans leur acceptation du projet. Il s'agit de partenariat et de complémentarité pour faire circuler les visiteurs entre les musées et Hommage aux Héros.
- **Le Crédit Agricole**. C'est le premier partenaire qui a été rencontré et qui a été très réceptif à l'ambition du projet. Le Crédit Agricole est ainsi la banque conseil, mais également le partenaire en communication pour les prochaines années.
- **La coopérative Isigny-Sainte-Mère** a été très enthousiaste, très rapidement sur ce projet a été un soutien lors de la conception du projet. Ils sont également partenaires en communication d'Hommage aux Héros.



### CALENDRIER DU PROJET

Le Maître d'ouvrage revient sur le calendrier du projet en indiquant les prochaines étapes :

- Novembre 2022, dépôt des dossiers réglementaires sur les autorisations d'aménager ;
- Printemps 2023, l'enquête publique sera menée ;
- Fin 2023, obtention des autorisations, permettant de débiter les travaux de la phase 1 ;
- 1<sup>er</sup> semestre 2025, ouverture de l'expérience

### FINANCEMENT DE L'OPERATION

L'Expérience représente un investissement de 90 millions d'euros, dont 60 millions d'euros pour les infrastructures (bâtiments, voiries, parking). 30 millions d'euros sont consacrés aux études et au coût de production du spectacle. Ce financement est porté par la société Hommage aux Héros, laquelle est financée par deux sociétés d'investissement françaises et par emprunts bancaires avec des banques régionales.

Le Village des pavillons est un investissement maximum estimé à 20 millions d'euros porté par l'association Hommages aux Héros.

### QUESTIONS/REPOSES SUR LE PROJET

#### **Intervention 3 - Philippe CLERIS - Enseignant en histoire en lycée professionnel à Caen.**

Il indique soutenir le projet, car l'histoire avant d'être présentée dans des musées, des livres, des colloques ou autre, elle doit d'abord être racontée. On a un changement de génération qui n'est plus réceptive aux musées traditionnels.

Il se dit particulièrement intéressé par la démarche publique c'est-à-dire de rendre la transmission pédagogiquement attrayante au grand public et aux jeunes qui n'ont pas la culture ou les savoir-faire de l'histoire académique.

Cette démarche d'histoire publique n'est pas encore très répandue en France. Il y a en France le Puy du Fou, qui est un parc d'attractions qui reprend en partie les démarches d'histoire publique avec notamment une formation de jeunes locaux au spectacle vivant.

C'est donc un projet particulièrement intéressant pour notre région.

Mais quel sera le rôle des Normands et de la Normandie dans votre projet ? Comment ne pas noyer dans une immense histoire et épopée, le rôle très précis de la résistance normande sur le renseignement et sur les plans de sabotage des équipements militaires allemands dans ce projet ? y aura-t-il dans le projet un tableau scénique spécifique pour mettre en valeur ce rôle capital des comités départementaux de la libération du Calvados et de la Manche entre le 6 juin et le 27 juin (prise de Cherbourg) ?

#### ⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Selon le maître d'ouvrage, l'aspect différenciant de cette œuvre réside dans la focale mise sur la bataille de Normandie. Lors des premières réflexions, le projet était davantage focalisé sur le Débarquement en lui-même. Progressivement, les équipes ont réalisé que les œuvres les plus populaires (films, livres...), majoritairement Anglo-saxonne et Américaines, n'évoquaient que très peu le volet de la bataille de Normandie. Il en résulte un important manque de notoriété de cet aspect auprès des jeunes notamment, même normands.

Cela a donc semblé évident d'expliquer que Paris n'a pas été libéré le lendemain du débarquement et de ce fait, 1/3 du spectacle sera consacré à la bataille de Normandie pour permettre aux visiteurs

de toutes nationalités de comprendre ce qu'il s'est passé (la résistance, les villes et les vies sacrifiées...).

Ce point sera donc particulièrement mis en avant. Pour cela, on va utiliser beaucoup d'écrans et d'images d'archives inédites (souvent les archives utilisées sont des images américaines mises à disposition). Cette dernière partie va particulièrement toucher les Normands. La Normandie sera donc au cœur de cette œuvre.

Précision supplémentaire : les auteurs n'ont pas encore écrit l'œuvre complète, mais ils ont écrit une note d'architecture historique. Cependant, à ce stade, ils rentrent dans une précision importante avec par exemple « dans le seul département de la Manche, 87 000 maisons ont été détruites et des villes comme Coutances, Mortain, Montebourg ou Valognes ont été sinistrées. Cette réalité doit être au cœur de ce tableau. Puis après 2 jours de combats acharnés, les alliés finiront par prendre Caen ». Cela traduit bien, selon le maître d'ouvrage, que pour l'ensemble des faits qui seront dans le spectacle, il n'y aura pas d'interprétation, mais ce ne seront que des faits historiques. Dans la note écrite, ils ont commencé à écrire les éléments emblématiques pour montrer, par exemple, le rôle de la résistance avec une grande précision.

#### **Intervention 4 - Quentin LAGALLARDE - Conseiller municipal de Cherbourg et futur conseiller régional.**

La question porte sur la fréquentation du site et des autres sites moins connus, car plus petits, pour savoir si au cœur du périmètre de la concertation, qui regroupe de nombreux musées (grands ou petits avec par exemple, le Mémorial de Caen ou le musée de la libération sur la Montagne du Roule à Cherbourg) afin de savoir si l'impact a été étudié sur la fréquentation des autres sites ? Y'a-t-il un risque de « cannibalisation » ? Ou est-ce que cela permettra d'apporter des visiteurs pour les autres musées du périmètre ?

##### **⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage indique qu'il reviendra plus en détail sur ce point lors de la réunion sur le tourisme et les impacts économiques du projet.

Cependant, le maître d'ouvrage indique que s'il vise 600 000 visiteurs et pas 450 000 visiteurs comme le mémorial de Caen, par exemple, c'est parce qu'il pense être capable de toucher une population plus large que celle qui est intéressée par le sujet de la Seconde Guerre mondiale au travers de l'offre de musées, en élargissant la base et en amenant des personnes à s'intéresser à ce sujet. Par ailleurs, le spectacle durera 1 heure, ce qui ne suffira pas pour épuiser cette histoire, mais la volonté est de donner le goût à ces visiteurs pour les pousser à aller approfondir ces sujets dans les autres musées environnants.

Le souhait du maître d'ouvrage est bien évidemment de s'associer avec les autres musées.

Une réunion a été organisée avec le Comité Régional du Tourisme le 13 juillet à Caen avec les représentants des musées et du tourisme. Environ 30 personnes étaient présentes. Cette question a été posée et le maître d'ouvrage pense que les participants sont partis rassurés.

En effet, si le projet touchait une partie des touristes des sites de mémoire, cela serait compensé par l'élargissement de la base de visiteurs généré par le projet.

À titre d'exemple, sur l'évolution du tourisme de mémoire, en 25 ans, il est passé de 3 à 6 millions de visites et les musées se sont multipliés, montrant que plus le nombre de musées augmente et plus l'offre se développe.

Pour mémoire, lorsque le mémorial de Caen a voulu s'installer, cela a été les mêmes craintes : cela allait tuer les sites de mémoire, cela allait être le supermarché de la mémoire, et aujourd'hui, tout

le monde se félicite de sa présence, d'autant qu'il est devenu la référence absolue dans le monde sur le débarquement.

Il complète en indiquant que la communication sera mondiale (États-Unis, Angleterre, Allemagne...) et la communication portera sur une région. Les visiteurs ne viendront donc pas uniquement pour le spectacle, mais le pavillon sur les savoir-faire normands permettra également de communiquer sur tous les endroits et tous les musées de la région. Il y aura un effet de caisse de résonance.

#### **Intervention 5 - Question d'un participant**

Quel sera le contenu du pavillon des savoir-faire normands ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il est encore en élaboration, mais l'objectif est que ce soit une vitrine des savoir-faire et des produits normands. L'objectif n'est pas de faire un supermarché, mais ce sera une vitrine, dans laquelle on aura les produits, mais aussi l'offre touristique.

#### **Intervention 6 - Maxi KRAUSE**

Souhaite revenir sur la question de l'opportunité du projet.

Elle se demande si l'on a besoin d'un projet qui fait de la guerre une attraction touristique ? La guerre est-elle loin et risque-t-elle d'être oubliée ? a-t-elle besoin d'un spectacle pour rester vivante dans les mémoires ? Selon elle, la guerre elle n'est pas loin, ni en Normandie, ni en France, ni en Europe, ni dans le monde. Cet événement d'envergure ne risque pas d'être oublié. Par exemple, on trouve encore de nombreuses bombes partout et ce sont des objets dangereux, mais on trouve aussi des dépouilles de soldats.

Elle indique qu'il y a des familles qui n'ont pas pu faire leur deuil, car ils sont dans l'ignorance de ce que sont devenus leurs proches. Il y a des gens qui se sentent blessés par votre projet et ils sont nombreux (anglais, américains, allemands, belges...)

Maxi Krause remet des témoignages de personnes (américains, anglais, français, allemand...) qui se sentent blessées par ce projet

*Le garant rappelle qu'environ 180 participants sont présents et qu'il est nécessaire de poser des questions, les plus courtes possible, afin de d'avoir un maximum de questions.*

#### **Intervention 7 - Question d'un participant**

On a vu des plans du projet et notamment des parkings. Par rapport à la fréquentation attendue, ils semblent sous-dimensionnés. De mémoire, il y a des terrains autour du site occupés par d'autres établissements : est-ce que vous envisagez un partenariat pour éviter d'artificialiser des terres et éviter trop de stationnements sur le site ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

C'est un point qui n'a pas été étudié à ce stade, mais s'il y a des solutions pour réduire l'emprise des parkings, c'est une piste à travailler.

**Intervention 8 - Claude Guillemette, ancien instituteur et directeur de l'école des Hauts Champs à Carentan pendant 20 ans. Ancien directeur de nombreux centres de vacances pour enfants et adolescents. Auteur d'un ouvrage intitulé « L'école rend libre » sorti en 2020.**

À ces titres, il considère avoir quelques compétences en matière d'éducation.

En préambule, il indique qu'il ne parlera pas de l'impact environnemental du projet D Day Land, ni de son impact sur la qualité de vie des concitoyens, ni sur la désorganisation de l'économie. D'autres participants à ce débat étant sans aucun doute plus compétents en la matière. Il indique donc que son intervention sera uniquement axée sur le rôle de l'histoire dans l'éducation.

Il rappelle que lors du débat organisé par l'association intitulée « Place de la république » en novembre 2020, il a été profondément choqué par une intervention de l'un des concepteurs du projet D Day Land qui disant en substance : « Pour faire comprendre l'histoire aux jeunes, il faut employer des moyens techniques modernes, vidéos, immersion en 3D, mises en scène ... ». Cela revient selon lui à prendre les jeunes pour des imbéciles, incapables de comprendre l'histoire, incapables de s'y intéresser autrement que par des artifices et des jeux de lumière ou par le désormais célèbre effet « Waouh » ! Nos jeunes de 2022 sont-ils plus bêtes que nous l'étions à leur âge ? Mais quel est cet argument fallacieux répandu chez la plupart des défenseurs du projet pour faire avaler la pilule ?

C'est, selon lui, méprisant à l'égard des jeunes et insultant vis-à-vis des éducateurs compétents qui tentent d'effectuer honnêtement leur recherche de vérité historique.

Il indique être né en 1946 et n'avoir pas connu le débarquement allié sur les côtes normandes. Mais dès l'âge de 4 ou 5 ans il a été profondément marqué par les récits tragiques des témoins de la guerre et des bombardements. Son père, prisonnier en Allemagne, a connu la faim et l'humiliation. Sa mère, blessée, soignée par un soldat allemand, s'était réfugiée dans les sous terrains de Saint-Lô pendant les bombardements qui ont rasé la ville. À cette époque, on parlait peu, on voulait effacer les malheurs qu'on venait de vivre, bombardements, exodes, maisons en ruine, restrictions, marché noir, dénonciations, collaborations...

Étant donné son âge avancé, il indique avoir encore quelques amis qui ont vécu cette triste période. Il indique avoir vu au cours de la réunion une personne d'un certain âge sortir de la salle et dire « J'en ai assez entendu pour ce soir ». Ils acceptent évidemment qu'on raconte objectivement ce qu'ils ont vécu, mais s'indignent à la pensée que des investisseurs sans scrupule vont s'enrichir sur leurs malheurs et leurs souvenirs douloureux.

Selon lui, la raison d'être de ce projet, est avant pécuniaire, non philanthropique.

Mais si cela contribuait à servir la paix dans le monde ? Car la grande question est bien là. Les conflits dans le monde ne vont pas disparaître, bien au contraire. Ils vont avoir tendance à s'amplifier. Tout le monde le sait. Avec le réchauffement climatique, l'appauvrissement des sols qui produira le déplacement des populations affamées, la montée du racisme, des intégrismes, ce monstrueux projet va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire. Exalter le culte du héros et faire défiler fièrement des engins de mort n'est pas la meilleure manière d'enseigner la culture de la paix. Il évoque Jean-Luc Leleu, historien à l'Université de Caen qui a écrit dans l'édition Ouest France du 7 juillet 2022 : « Prétendre que ce spectacle fera œuvre de pédagogie et d'histoire est une duperie. Si tel était le cas, il n'y aurait nul besoin d'une mise à niveau de 10 minutes... ». Quelques lignes après : « le projet artistique ne consiste pas ici à parler à l'intelligence des individus, mais se borne uniquement à susciter chez eux des émotions ». Plus loin l'historien parle « d'exploitation éhontée du souvenir » et s'offusque je cite « de transformer en valeur marchande la mémoire des soldats alliés sous prétexte de leur rendre hommage ».

Ce qui lui semble essentiel dans toutes les cérémonies de commémoration et sur les lieux de mémoire, c'est d'avoir constamment en ligne de mire le « plus jamais ça » (préféré au fameux « effet Waouh »). Et pour se faire, il faut expliquer et expliquer encore les mécanismes qui conduisent à l'irréparable et aux horreurs de la guerre. Je n'en citerai que trois :

- 1- les intérêts économiques
- 2- la force de la propagande
- 3- le désir de puissance chez certains chefs d'État.

Si un jour naissait un vrai musée de la Paix à Carentan, il faudrait y ajouter les religions, la misère, l'ignorance, le racisme, les communautarismes et l'intolérance.

Il s'adresse ensuite aux élus de la communauté de commune et de la commune de Carentan en leur indiquant qu'ils portent une lourde responsabilité dans ce projet monstrueux, démesuré et indécent, estimant qu'ils vont transformer l'image de notre ville déjà écornée par le spectacle des reconstituteurs chaque année au mois de juin. Il poursuit en estimant que les élus ne vont pas servir la paix en glorifiant l'action des armes et en jouant sur les émotions, qu'ils vont à l'encontre du sens de l'histoire qui demande plus de sobriété, plus de respect de la nature et plus d'intelligence, plus d'anticipation sur l'avenir.

Pour conclure, il cite un article de Clémentine GODLDSZAL paru le 24 juin 2022 dans le journal le Monde. Elle parle de Roberto CIURLEO, producteur de comédies musicales. Son opinion est intéressante et peut faire réfléchir les plus convaincus par le projet : « Ceux qui l'ont connu [...] parlent en effet de ses engouements parfois peu suivis d'effet, d'une propension à s'engager puis à disparaître, laissant ses partenaires dans l'embarras et la frustration ». Il invite tout le monde à méditer ces quelques paroles !

*L'animateur invite les personnes qui ont des textes sans question, de les déposer sur le registre dématérialisé pour les partager avec le plus grand nombre.*

#### **Intervention 9 - Question d'une participante**

Quel sera le tarif de l'entrée pour les adultes, les jeunes et les groupes scolaires ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le tarif de base pour les adultes sera de 28,5 euros. Il indique que des réductions seront possibles pour les enfants, les groupes et les scolaires seront autour de 10 euros.

#### **Intervention 10 - Question d'un jeune participant**

Il indique qu'il est selon lui important de continuer à partager cette histoire avec la technologie qui évolue.

Il refuse les propos disant que les jeunes ne comprendraient pas autrement que par le spectacle, mais c'est selon lui important d'utiliser les technologies d'aujourd'hui. De nos jours, les gens sont noyés dans l'information et communiquer avec les images tel que le projet le prévoit est important.

Il poursuit en prenant l'exemple de sa sœur qui n'aime pas l'histoire, mais dont il est persuadé qu'elle sera intéressée par ce projet qui n'est pas un simple musée.

Il conclut avec une question : ce projet sera-t-il ouvert aux prestataires indépendants ou uniquement réservé aux sociétés de productions françaises ou étrangères ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Pour concevoir ce projet, le maître d'ouvrage mettra en face de ses besoins, des ressources qui ont les compétences adaptées. Le maître d'ouvrage a commencé à mobiliser de nombreux prestataires, dont il remarque qu'ils sont plutôt jeunes qui ont un savoir-faire en informatique, sur l'utilisation des images qui seront présentées. L'immersion fait appel à des technologies d'aujourd'hui, donc souvent des ressources plutôt jeunes avec probablement des prestataires dans la région.

C'est un peu tôt pour avoir une réponse plus précise, mais l'objectif est bien d'être ancré dans le territoire et d'avancer avec celles et ceux qui peuvent répondre aux besoins du projet.

**Intervention 11 - Question de Aurélien MARION** - éleveur laitier et vice-président du parc des marais et conseiller communal à Appeville.

Il débute son propos en estimant avoir du mal à concevoir la pédagogie par l'émotion. Lorsqu'il y a des cours, on enseigne des choses et on ne va pas terroriser les élèves. Selon lui, cela le fait d'être immersif et de susciter l'émotion manque d'objectivité.

Il pose une question sur les impacts sonores en précisant que le maître d'ouvrage a écrit dans le dossier de concertation que les résultats de l'étude sonore seraient disponibles en fin d'été 2022. Est-ce que les résultats sont disponibles ? Les sons portant loin, notamment dans la campagne, et le théâtre étant ouvert, la gêne pourra être importante.

L'étude d'impact a-t-elle déjà été réalisée ? Les citoyens impactés par la sonorisation du théâtre seront-ils consultés sur les sujets des nuisances acoustiques ?

⇒ **Réponse de Guillaume BELHAMRI - bureau d'étude EGIS Conseil**

L'objectif est d'avoir l'intégralité des sons au sein même du théâtre pour qu'il ne soit pas perceptible à l'extérieur. Il sera principalement fermé, hormis lorsque les panneaux qui changent, mais le son restera à l'intérieur.

Il complète en indiquant que la pyrotechnie a été supprimée du projet et que des talus seront positionnés autour de l'esplanade pour limiter les nuisances sonores.

Les études acoustiques sont toujours en cours et elle devrait être terminée fin septembre et sera dans l'étude d'impact. L'étude sera disponible dans le dossier d'enquête publique.

## **Intervention 12 - Question du Garant**

Quel est le niveau de décibel aujourd'hui sur le terrain et quel sera le niveau de décibel à l'extérieur du théâtre ? Est-ce que le maître d'ouvrage sait s'il y aura 30, 50 ou 80 dB, sachant que les dB se multiplient par 2 à l'échelle de 3 db ?

⇒ **Réponse de Eric Meyer - Environnementaliste au sein du bureau d'étude EGIS Conseil**

Il indique que de premiers passages sur site ont été réalisés pour relever les niveaux sonores et précise que l'acousticien a eu 2 objectifs :

- Dimensionner la scène pour le spectacle ;
- Travailler sur l'évaluation de l'impact, dont les travaux sont en cours.

Il confirme que les résultats de cette étude seront présentés en détail dans le dossier d'enquête publique. Il complète en indiquant que le droit de l'environnement s'applique et précise la notion de bruit de voisinage, ce qui est l'objectif appliqué à ce stade.

En termes d'impact, un riverain principalement concerné a été identifié. C'est à ce titre que les effets pyrotechniques ont été abandonnés. Les autres habitations sont beaucoup plus lointaines. En première approche, il n'y a donc pas de crainte à avoir pour les autres riverains en termes de nuisances sonores.

C'est donc la notion de bruit de voisinage qui sera appliquée au regard de l'émergence du bruit local par rapport au niveau sonore préexistant. Il ne sera pas pris un niveau sonore de départ urbain alors que le territoire est rural.

## 5. LES IMPACTS DU PROJET

### LES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

Le maître d'ouvrage indique qu'il y aura des retombées de plusieurs natures, liées à l'investissement, à l'exploitation, aux retombées induites, des retombées fiscales, mais également un impact sur l'activité et l'attractivité du territoire.

- **Les retombées liées à l'investissement**
  - o Il s'agit des retombées en termes de chiffre d'affaires pour les entreprises qui se chargeront de la construction sont estimées entre 22 et 32 millions d'euros HT soit entre **180 et 260 emplois** équivalents temps plein (ETP) en phase de construction
- **Les retombées directes et indirectes liées à l'exploitation**
  - o **L'Expérience** => Création d'environ 350 emplois sur la période d'exploitation (200 ETP annuels en emplois directs), et environ 16 ETP annuels chez les prestataires (emplois indirects)
  - o **Le Village des Pavillons** => environ 50 ETP annuels (emplois directs)
  - o **Les retombées touristiques indirectes** d'environ 20 M€ / an correspondant à environ 122 ETP annuels (hébergements (74), restauration (22), services, achats (26))
- **Les retombées induites (Liées à la consommation des ménages)**
  - o Environ 3 M€ liés aux emplois créés pendant la phase de construction
  - o Environ 5 M€ de dépenses locales annuelles pendant la période d'exploitation
- **Les retombées fiscales payées par la société Hommage aux Héros**
  - o **La TVA**
  - o **La taxe sur les spectacles** au bénéfice du Centre national de la musique
  - o **Les contributions Sécurité Sociale** (Maladie, Retraite, ...)
  - o **Des taxes locales** : la contribution économique territoriale, la taxe de séjour, la taxe d'aménagement
- **Un impact sur l'activité et l'attractivité du territoire**
  - o Un soutien au **dynamisme économique territorial** (hôtellerie, restauration, blanchisseries...)
  - o **Favoriser le tourisme local et régional** ce qui bénéficiera aux autres sites régionaux, les sites de mémoire comme les autres sites touristiques
  - o **Renforcer l'axe touristique Caen-Carentan-Cherbourg**, permettant un meilleur étalement des visites sur le territoire.

### ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Il s'agit d'un volet très important pour le maître d'ouvrage. La même démarche rigoureuse et respectueuse que celle appliquée au volet historique, sera appliquée au volet environnemental et paysager.

L'avantage du projet, selon le maître d'ouvrage, réside dans sa conception « ex nihilo », permettant ainsi d'appliquer pleinement et directement les meilleurs principes de construction et de tourisme durable.

Le maître d'ouvrage insiste sur la double approche qui sera appliquée dans le cadre du projet : une démarche éco-paysagère, de respect de la biodiversité et des paysages, et une démarche agro-environnementale, promouvant le maintien et le développement d'une agriculture compatible avec le développement de la biodiversité sur les parcelles non-utilisées. Le maître d'ouvrage indique qu'il va viser une limitation stricte de l'emprise au sol et de l'artificialisation des sols et qu'il protégera

les zones humides, la faune et la flore. Ils auront recours à des matériaux biosourcés autant que possible, tout en privilégiant les constructions légères autant que possible.

De nombreux critères environnementaux, comme la limitation des consommations d'énergie ou les nouvelles pratiques qui se développent, seront également appliqués.

### LES ZONES HUMIDES

Les zones humides sur la parcelle sont importantes ; elles représentent la moitié des 32 hectares du site. Les bâtiments, les parkings et le village seront positionnés en dehors des zones humides pour les respecter. Il insiste sur le fait que seule la moitié du site sera utilisée pour le projet, 16 ha seront donc rendus à la nature, sur lesquels la naturalité sera augmentée.

Il n'y a qu'un endroit où les zones humides pourraient être impactées : sur le cheminement entre le village des pavillons et l'expérience. Pour répondre à cela, le cheminement sera fait soit sur pilotis, soit sur un matériau compatible avec l'infiltration des eaux et la préservation des zones humides.

### LA FAUNE ET LA FLORE

Le maître d'ouvrage indique que des études écologiques sont menées depuis octobre 2021 et réalisées sur 4 saisons. Un écologue passe tous les 1,5 mois et relève toute faune et la flore pour avoir un inventaire exhaustif de ce qui est présent sur les parcelles.

Les premières constatations indiquent que les espèces d'oiseaux vivent principalement dans les haies ou au pied des haies pour les amphibiens.

C'est pourquoi le maître d'ouvrage a privilégié de préserver la quasi-totalité des haies. Seules 2 haies seront détruites, qui ont d'ailleurs une moindre qualité environnementale et seront compensées très largement. Enfin, de nombreuses haies seront maintenues et également largement améliorées afin de favoriser la biodiversité.

### LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le maître d'ouvrage évoque, pour conclure, un aspect plus technique concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Carentan-les-Marais et de Saint-Hilaire-Petitville pour rendre les documents d'urbanisme compatibles avec l'installation du projet sur ce site.

Cela fera l'objet d'une concertation distincte portée par la mairie de Carentan-les-Marais dans les semaines qui suivent.

### QUESTIONS/REPONSES SUR LES IMPACTS DU PROJET

*En préalable, l'animateur invite, sous l'indication du garant, à ce que le maximum de personnes différentes puisse intervenir.*

#### **Intervention 13 - Question de Joël BELANFANT - militant environnementaliste**

Il débute en évoquant le Mémorial de Caen comme référent, qui a démenti dans le journal Ouest France du jour.



Il estime que le maître d'ouvrage a une lecture un peu superficielle de la séquence ERC (éviter, réduire, compenser), notamment dans un contexte national imposant de passer, d'ici à 2030, à moins 25% d'artificialisation des terres, et en 2052, à 0% d'artificialisation nette.

Il indique que sauf erreur de sa part, quand le maître d'ouvrage dit qu'il maintiendra les zones humides, elles ne feront de toute façon pas partie du bail emphytéotique.

Il complète en évoquant les destructions de haies engendrées dans le cadre du projet, sachant qu'une reconstitution de haies nécessite entre 50 et 100 ans pour récupérer un état identique, selon lui.

Concernant la séquence ERC, le maître d'ouvrage prétend chercher à éviter ou réduire l'impact du projet sur l'environnement, qui va utiliser 32 hectares de terres agricoles, alors qu'il s'agirait plutôt, dans le contexte actuel de crise climatique, de trouver un autre endroit pour implanter ce projet, sur un site qui ne se soit pas situé sur des terres agricoles. Si c'était un projet nécessaire pour l'alimentation humaine, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas et ce projet va même altérer les terres agricoles.

Il conclut en indiquant que pour les environnementalistes, un projet comme celui-là, c'est un non définitif.

#### ⇒ Réponse du maître d'ouvrage

Tout d'abord, le maître d'ouvrage répond sur le Mémorial de Caen en indiquant que ce que dit Stéphane Grimaldi, c'est ce que dit le maître d'ouvrage depuis le début du projet. Ils sont dans un processus sur le long terme et un partenariat ne pourra être signé avec le Mémorial de Caen qu'au terme de la démarche d'échanges avec eux.

Il l'a d'ailleurs dit dans la presse, il trouve le projet intéressant, mais si un partenariat doit être signé, un certain nombre d'exigences doit être rempli comme avec le Comité du Souvenir Français, comme avec le Comité du Débarquement, comme avec l'inspection générale de l'éducation nationale.

Une convention ne pourra être signée qu'au terme de la démarche.

À ce stade le maître d'ouvrage indique avoir livré au Mémorial de Caen une note d'architecture historique qui convient au Mémorial de Caen. Nous ne signerons que lorsque le synopsis et l'intégralité des éléments leurs auront été transmis.

#### Complément de réponse par Guillaume BELHAMRI - bureau d'étude EGIS Conseil

Sur la séquence ERC, c'est une obligation du code de l'environnement qui s'applique à tout projet et elle sera présentée en détail dans l'étude d'impact.

Pour l'évitement, il estime qu'il y a eu le choix du site, avec un terrain qui avait probablement vocation à être urbanisé. Il précise également qu'en tant qu'environnementaliste, il travaille en toute indépendance (même s'il travaille pour le maître d'ouvrage), avec un code éthique, un code de l'environnement et un certain nombre de règles de l'art.

Au lancement de la mission, il avait une forte inquiétude sur l'acceptation du projet. Il a été surpris, notamment après les premiers sondages sur les zones humides et les résultats sur la faune et la flore, de l'écoute et du travail menés par le maître d'ouvrage et l'architecte. Au lancement du projet, le bâtiment était prévu en diagonale, désormais l'emprise est réduite à 16ha.

Concernant l'artificialisation des sols, il indique que des parkings ne seront pas artificialisés par le bitume, ils auront des structures qui laisseront pénétrer l'eau et il en sera de même sur les cheminements qui relieront l'accueil à l'expérience.

Par ailleurs, les eaux pluviales seront récupérées et infiltrées via des bassins de rétention sur le site.

Sur les haies, il confirme qu'il faut bien 40 ans pour reconstituer des haies. Néanmoins, dans la partie nord, il s'agira de recréer quelques haies, mais surtout d'améliorer l'état de conservation des haies

existantes en variant les plantations effectuées, en offrant un habitat pour la nidification des oiseaux qui seront impactés dans la partie sud du site.

L'évaluation précise des impacts sur la faune et la flore est encore en cours puisque l'inventaire sera fini en septembre (notamment pour voir les impacts pour les chauves-souris). Dans ce cadre, il évaluera le besoin compensatoire, puisqu'il faut un certain temps pour compenser les pertes écologiques, ce temps est compensé par un ratio (coefficient de compensation) : il convient de rétablir plus de haies que ce qui sera détruit.

#### **Clément BLANCHET - Architecte urbaniste du projet**

Il souhaite compléter en indiquant que le projet est hautement paysagé, dans le sens où il vient s'immiscer dans un paysage préexistant en contribuant à l'amplifier, dans la mesure où l'architecture sera travaillée ou la faune/flore maximisée à l'aide des enseignements études environnementales, notamment via la création de nouvelles haies, générant de nouveaux liants sur ce paysage.

#### **Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais**

Monsieur LHONNEUR indique qu'il y a quelques années, la Commune de Carentan-les-Marais avait répondu à une demande de la Région Normandie pour l'implantation d'un projet industriel sur le territoire pour près de 20ha. Ce terrain avait été proposé à l'époque, mais non retenu par l'industriel qui a choisi un autre site. Ce terrain a donc été proposé aux porteurs de projet dès la 1<sup>ère</sup> rencontre. Il présente l'avantage d'être à proximité de la 4 voies et d'être accessible, ce qui limitait les besoins en voiries. Il se trouve également assez éloigné des habitations et le PLU de Saint-Hilaire-Petitville, le futur PLU de la communauté de communes tout comme le SCOT l'indique comme un terrain permettant d'accueillir des activités économiques, qu'elles soient touristiques, artisanales ou industrielles.

Aussi une démarche de modification du PLU de Saint-Hilaire-Petitville, complètement indépendante de cette concertation, aura lieu du 15 septembre au 15 octobre. Dans ce cadre, des réunions auront lieu en mairie de Carentan-les-Marais et Saint-Hilaire-Petitville prochainement.

#### **Intervention 14 - Question d'une participante**

Une participante pose une question sur l'aspect routier. En effet, le 6 juin lors des commémorations, la RN13 avait été complètement bloquée par les parachutages à Sainte-Mère-L'Église : en miroir, ce projet risque de créer un nœud routier ?

##### **⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage indique que selon lui, cela ne créera pas de problème. En effet, le projet vise 600 000 visiteurs, mais qui vont être étalés d'avril à octobre, et les flux durant toute la journée.

Cela évitera le « sur-tourisme », c'est-à-dire une présence massive d'un grand nombre de touristes au même endroit au même moment.

En effet, le maître d'ouvrage indique que le théâtre ne fait que 1000 places, pour lesquelles les visiteurs auront réservé leurs places et il y aura 6 séances par jour. Ainsi, les personnes qui assisteront à une séance le matin ne seront plus présentes l'après-midi. Le flux escompté de 6 000 personnes par jour (1000 par spectacle) sera donc étalé durant toute la journée.

**Intervention 15 - Question d'un participant**

Dans le dossier il est évoqué 2000 personnes au maximum au même moment et que l'étude de trafic sera connue en fin d'été 2022. Est-ce que l'étude est finie sur la congestion et la circulation routière ? Je trouve étrange que l'on fasse une concertation alors que les études ne sont pas finies.

**⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Effectivement, l'étude est en cours, l'été n'est pas fini. Il rappelle que l'on est dans une démarche de concertation préalable (préalable à l'enquête publique) et donc toutes les études ne sont pas finies pour qu'il soit encore possible de faire évoluer le projet.

Cependant toutes les études seront rendues publiques et seront dans l'étude d'impact.

**Intervention 16 - Question de Elise RYST - Habitante de Saint-Hilaire-Petitville**

Petite fille de résistante et fille d'un père né en 1939, elle se sent particulièrement concernée par le projet.

Elle estime avoir des avis positifs sur le fait que le maître d'ouvrage ait réfléchi à quelque chose d'expérientiel pour les jeunes, mais également surprise que l'on n'ait pas été informé avant sur le site choisi, dans une petite ville au vert et au calme, notamment au regard du nombre important de visiteurs. Elle est intéressée par les études pour savoir si elle doit déménager.

Elle se questionne sur la nature de la démarche : s'agit-il d'une « concertation » ou bien seulement d'une démarche d'information sur le projet en passe de se réaliser faire. Est-ce que mon expression dans la réunion et sur le projet, peut permettre de faire évoluer le projet ou est-ce que le calendrier est figé et ce sera comme cela ?

Y a-t-il des évolutions possibles du projet suite à cette concertation ? Par exemple, s'il y a des nuisances sonores importantes, est-ce qu'il peut y avoir des évolutions du projet avec des murs anti-bruit ou en changeant de site ?

Ce projet lui semble être un bon projet, mais un petit peu grand à son goût, ce qui l'inquiète sur le tourisme de masse.

**⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage rappelle que le principe des concertations préalables ne se limite pas à une démarche d'information, mais bien à des temps d'échanges, durant lesquels il recueille les remarques des citoyens, les prend en considération et étudie ensuite la façon dont le projet peut évoluer en fonction, sur certaines thématiques.

Si les études sonores révèlent que le projet est extrêmement bruyant, le maître d'ouvrage mènera naturellement des études visant à déployer des mesures de réduction de bruit permettant de revenir dans des normes acceptables en la matière.

**Intervention 17 - Intervention d'une élue de Caen originaire de la région.**

Elle se dit désolée de voir un projet de cette nature s'implanter, en pensant aux habitants qui ont œuvré depuis des décennies pour en faire un territoire d'exception.

Selon elle, un tourisme de masse dans la région serait une catastrophe. Elle craint que ce projet ne présente pas un effet favorable en matière de tourisme.

Elle complète en indiquant qu'elle se sent désolée de voir que les terres agricoles vont être impactées, notamment en ce moment de crise climatique et alimentaire.

Enfin, elle pense à la concurrence sur le tourisme de mémoire avec tous les projets qui se sont implantés ces dernières années. Ce projet ne sera-t-il pas une concurrence « déloyale », s'étonnant que M Grimaldi ne se soit pas manifesté en ce sens.

Elle conclut en disant que selon elle, le projet l'interroge en matière de responsabilité. Toute l'opposition Caennaise, tant au niveau de la ville que de la Région est défavorable au projet.

**Intervention 18 - Intervention de Danielle DUBOSC - Ancienne responsable de la promotion de la Normandie au Comité Régional du Tourisme à Évreux, directrice de l'office de tourisme de Caen pendant 10 ans, ayant fait la promotion du mémorial de Caen aux Etats-Unis avant son ouverture, puis au Pays de Falaise, puis à son compte en tant que guide sur les plages du débarquement.**

Elle débute en indiquant qu'elle aimerait que son propos soit une note plus positive, estimant que les Normands manquent d'enthousiasme. Elle indique avoir vécu 15 ans aux USA où l'on dit toujours « yes, we can ». Alors qu'en Normandie, on a une chance et on ose.

Selon elle, il y a beaucoup de magnifiques régions françaises à forte renommée en raison de leur patrimoine historique et architectural. Mais la Normandie a la particularité d'être connue dans le monde entier, grâce à la bataille de Normandie.

Lors de son activité de guide, les touristes américains voulaient visiter Carentan-les-Marais dans laquelle il n'y avait pas grand-chose à voir. Mais le film « Frères d'armes » a incité les Américains qui venaient à visiter Carentan et il y aura quelque chose de fabuleux à voir.

Comment peut-on être si froid et réservé, selon elle ? L'environnement, l'écologie sont évidemment des sujets cruciaux, mais les apports du tourisme pour la région sont également à prendre en compte.

Lors de la création du Mémorial de Caen, les gens estimaient qu'il n'y en avait pas besoin et qu'il n'y avait pas besoin d'un autre musée, mais pour les jeunes, il faut de nouvelles technologies.

Elle conclut en invitant à être positifs : « Yes we can » !

**Intervention 19 - Question d'un participant de 25 ans habitant en Normandie.**

Il estime qu'il faut saluer le fait d'avoir un projet qui veut faire perdurer l'histoire et le devoir de mémoire. Certes, il peut-être y avoir des petites choses qui sont à revoir sur le côté spectacle, mais il souhaite saluer l'initiative d'avoir un tel projet dans la région.

Sur le plan écologique, c'est bien d'avoir un projet de ce type,

Si le projet va au bout, y aura-t-il des matériaux produits localement, ou est-ce que pour le concept de théâtre roulant multiroues, est-ce que de l'électricité sera produite localement, par exemple ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage insiste sur le souhait d'utiliser des matériaux bio sourcés et si possible de sources locales proches. C'est l'architecte qui veille à cela et c'est un postulat initial fort dans ce projet.

Sur l'électricité, il n'y aura pas d'énergie thermique sur le site, mais uniquement de l'électrique. Le maître d'ouvrage étudie la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables avec des panneaux photovoltaïques placés sur les différents bâtiments, qui ne produiront pas toute l'énergie nécessaire, mais une quote-part de l'énergie nécessaire pour le site.

**Intervention 20 - Intervention d'une participante**

Elle souhaite indiquer que pour rendre hommage aux héros, on a dans la région, un cimetière polonais, 2 cimetières canadiens, 2 américains, 16 britanniques et l'entrée est gratuite.

**Intervention 21 - Question de Hervé HOUEL**

Outre les animations culturelles, quelles seront les activités économiques et commerciales, présentes sur le site ?

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage rappelle ces éléments abordés rapidement dans la présentation en parlant du village. Il y aura de la restauration et le pavillon de savoir-faire normand et ce sera tout. Il n'y aura pas d'hôtellerie par exemple, ce qui est régulièrement évoqué.

**Intervention 21 - Intervention de Phil GARNER - citoyen américain**

Il indique soutenir fortement ce projet, car selon lui chaque famille américaine a été touchée par la Seconde Guerre mondiale et connaît la Normandie.

Il indique avoir reçu beaucoup d'Américains à qui il a fait visiter de nombreuses choses, sauf à Carentan où il n'y a pas grand-chose à voir à Carentan.

Il a également remarqué que les jeunes Américains se lassent des musées traditionnels.

Il souligne avoir vu la collaboration avec le World War 2 Museum de la Nouvelle-Orléans qui a déjà tourné la page avec un musée actuel et les jeunes n'en ont pas marre.

Il conclut en indiquant qu'il y a sans aucun doute assez de réglementation pour que les choses se fassent de manière légale et pérenne et que c'est une chance formidable pour la région et pour Carentan-les-Marais.

**Intervention 22 - Intervention de Maxi Krause**

Est-ce que vous allez poursuivre votre publicité avec la vidéo parce qu'elle montre tout à fait autre chose que le document écrit ?

*L'animateur indique que les questions sont nombreuses, qu'il ne s'agissait là que de la 1<sup>ère</sup> réunion et qu'il y en aura encore 4, que les contributions publiées sur le site internet seront intégrées dans les bilans (garant et maître d'ouvrage) et invite le garant à conclure la réunion.*

## 6. CONCLUSION DU GARANT

Tout d'abord il se réjouit de voir autant de participants surtout en cette période de vacances = cette date était bien choisie.

Il souhaite dans un premier temps revenir sur le principe de la concertation. Le public peut faire **toutes** les propositions qu'il veut, il a le droit de les faire pendant les réunions publiques et sur le site. A l'issue de la concertation, le garant dresse un bilan dans lequel il rappelle les demandes faites et fait des propositions sur lequel le maître d'ouvrage doit ensuite se prononcer.

Une vingtaine de questions ont été posées avec des réponses plus ou moins précises avec des experts

Il retient cependant 3-4 points sur lesquels il souhaite attirer l'attention du maître d'ouvrage.

- Sur la fréquentation du site : il est annoncé 600 000 visiteurs, pourquoi pas plus ou moins ? Il lui semble important de faire connaître les études qui ont abouti à ce chiffre.
- Sur la composition des pavillons : il semble nécessaire d'informer le public pour lui dire comment sera déterminée la composition des pavillons. Comment le territoire sera associé à la composition des pavillons ? Est-ce qu'il sera associé à ces choix ou est-ce que ce sera uniquement le maître d'ouvrage qui fait ses choix ?
- Concernant les sociétés indépendantes pouvant participer au projet : il serait souhaitable que le maître d'ouvrage précise comment les sociétés pourront poser leurs candidatures ?
- Concernant les suites des études et du projet : que se passera-t-il si le site n'est pas valable ? S'il n'est pas retenu pour telle ou telle raison ? Quelles seront les possibilités d'action du maître d'ouvrage ? C'est une information que le public a le droit de connaître.
- Concernant les études nuisances sonores et trafic : il indique avoir bien noté qu'elles sont en cours et seront finalisées en fin d'été et souhaite qu'elles soient accessibles sur le site internet.
- Le site internet fonctionne bien puisqu'il y a déjà environ 70 questions qui étaient posées sur le site. Il indique qu'il est bien prévu que le maître d'ouvrage y réponde au fur et à mesure.

Enfin, il remercie le maître d'ouvrage pour l'organisation de cette réunion qui du point de vue de la concertation lui semble une réussite.

Il rappelle, pour les prochaines réunions, que les réunions de concertation ont pour objectif de poser des questions pour que le maître d'ouvrage puisse préciser le projet, sachant que le projet peut évoluer, mais que son évolution reste à la main du maître d'ouvrage.

***L'animateur conclut en rappelant les moyens d'expression (site internet et registres) et les prochaines réunions en insistant sur la date du mardi 13 septembre (et non le 14 septembre, comme il a pu être imprimé par erreur).***